

Séance du Conseil participatif de la faculté des Sciences de la Société N°4 du vendredi 02/02/2024 à 12h15
(6220)

PROCES-VERBAL N°4

Présent(es) en séance :	Corps professoral : Armelle Choplin, Ilana Eloit, Simon Hug, Michalis Nikiforos, Matthias Studer Corps CER : Luca Piddu, Romano Salvador Murillo, Corps du PAT : Sandrine Billeau Corps des étudiant-es : Mihaela Dobrovolschi, Christopher Horta, Vukasin Rafailovic
Excusé(es) :	Corps professoral : Christian Brethaut (excusé), Cornelia Hummel (excusée, procuration Armelle Choplin) Corps CER : Matis Poussardin (procuration Romano Salvador Murillo) Corps des étudiant-es : Margot Wohnlich Corps PAT : Blaise Olivier Dupuis
Absent(es) :	Corps professoral : Nenad Stojanovic Corps CER : Marianna Colella,
Invité(es) :	Doyen : Pascal Sciarini Administratrice : Laurence Bonapera Conseil académique : Yali Chen, Gaetan Clavien
Procès-verbal assuré par :	Olivia Firmann, secrétaire
Information sur la séance :	Séance enregistrée sur zoom

1. Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Communications du Doyen
4. Direction de l'institut de recherches sociologiques
5. Modification de la composition de la commission de l'égalité
6. Modification de la composition de la commission de planification académique
7. Modification de la composition du comité scientifique du master en science politique
8. Modification de la composition du comité scientifique du Master in Innovation, Human Development and Sustainability (IHDS)
9. Charte du doctorat - suivi
10. Point CER : discussion concernant les conditions de rémunération et de travail des boursiers/ières de la confédération
11. Discussion sur le besoin de mise à jour et/ou de prolongement de la commission de suivi des conditions de travail.
12. Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 31 janvier 2024)
13. Divers

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
1	Conseil participatif	Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers		L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité Luca Piddu annonce que le siège d'Elsa Pais pour le Corps étudiant a été attribué à Margot Wohnlich. Deux divers (Sandrine Billeau) : 1/ futur bâtiment 2/ fonctionnement actuel du service comptabilité et des applications comptables	
2	Conseil participatif	Approbation du procès-verbal de la séance précédente		Vukasin Rafailovic demande au point 6 la modification de l'orthographe du prénom d'usage de G. Millian Castells (Raphaëlle). Le procès-verbal de la séance du 8 décembre est approuvé à l'unanimité avec cette modification	<i>La correction est apportée au PV du 8.12.23 et la nouvelle version a été insérée dans l'outil SI Séance.</i>
3	Décanat	Communications du Doyen	Pas de communication du décanat		
4	Décanat	Direction de l'institut de recherches sociologiques	L'assemblée de l'Institut qui s'est réunie le 14 décembre 2024 propose à l'unanimité la candidature de la Professeure Marlyne Sahakian du 15 février 2024 au 14 février 2027 à la direction de l'Institut.	La candidature de la Professeure Marlyne Sahakian à la direction de l'IRS est acceptée à l'unanimité (16 oui, 0 abstention) – vote à bulletins secrets	
5	Décanat	Modification de la composition de la commission de l'égalité	Prof. : Marylène Lieber (représentante du Décanat) Prof. : Ilana Eloit Prof. : Hy Dao Prof. : Cédric Durand (président) Prof. : Nenad Stojanovic CER : Gaelane Wolf Etu. : Zoran Davidovic	La modification de la composition de la commission de l'égalité est approuvée à l'unanimité	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
6	Décanat	Modification de la composition de la commission de planification académique	Prof. Pascal SCIARINI (président) Prof. Simon HUG Prof. Frédéric GIRAUT Prof. Eric WIDMER remplacé par la prof. Claudine BURTON-JEANGROS Prof. Mary O'SULLIVAN CER : Solène GOUILHERS Etu. : Thomas KETTERER PAT : Sylvie HUBER	La modification de la composition de la Commission de planification académique est approuvée à l'unanimité	
7	Décanat	Modification de la composition du comité scientifique du master en science politique	Prof. Matteo GIANNI (directeur en lieu et place de la prof. Simone DIETRICH) Prof. Marco GIUGNI remplacé par le professeur Simon HUG pendant son congé scientifique soit du 1/02/2024 au 31/07/2024) Prof. Simone DIETRICH CA: M. Gaetan CLAVIEN CER: Mme Cecile RICHETTA ETU: M. Matthieu GUIPPONI	La modification de la composition de la commission scientifique du master en science politique est approuvée à l'unanimité	
8	Décanat	Modification de la composition du comité scientifique du du Master in Innovation, Human Development and Sustainability (IHDS)	Prof. Bernard DEBARBIEUX (SdS) Prof. Christian BRETHAUT (SdS et ISE) Prof. François GREY (CUI et GSEM) Prof. Géraldine PFLIEGER (SdS et ISE) Prof. Armelle CHOPLIN (SdS) Prof. Salvatore DI FALCO (GSEM et ISE) Prof. Nicolas LEVRAT (Droit et GSI) Prof. Jörg BALSIGER (SdS et ISE) Prof. Marlyne SAHAKIAN (SdS et ISE) CER : M. Thomas MAILLART (GSEM) CER : M. Julien FORBAT (GSEM) remplacé par Mme Alice Guilbert (ISE)	La modification de la composition du comité scientifique du Master IHDS est approuvée à l'unanimité	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>ETU: Mme Thurka SINNATHURAI remplacée par Mme Sarah Errichelli (volée 2023-24) ETU: Mme Saray QUIRANT PEREZ remplacée par Mme Yustyna Senyshyn (volée 2023-24) ETU: Mme Léa TOBLER (Volée 2022-23, Single Degree Track) ETU: M. Frederico CHIO (Volée 2022-23, Dual Degree Track)</p> <p>Invitée permanente Mme Susana PERDIZ (Rectorat - GTI) retrait</p>		
9	Conseil participatif	Charte du doctorat - suivi	<p>Ce point fait suite à une demande du CER concernant l'implémentation de la Charte du doctorat en Faculté, notamment par rapport aux changements que cela pourrait entraîner au niveau des procédures et instances actuelles.</p> <p>Gaetan Clavien explique qu'il s'agit de trouver comment concilier ce qui est préconisé par la Charte, en particulier l'introduction d'un Comité consultatif de thèse, avec ce qui existe en Faculté et qui est fixé par le Règlement d'études du doctorat ès sciences de la société. Celui-ci prévoit en effet d'une part des étapes pour la validation du sujet de thèse (défini d'entente entre le-la directeur-trice de thèse et le-la doctorant-e, il doit être soumis au Collège des professeurs de la Faculté dans un délai de deux semestres après l'admission du doctorant-e, après avoir été approuvé par le directeur de thèse et le comité scientifique) et d'autre part un rapport annuel sur l'état d'avancement (le rapport doit être remis chaque année au directeur-trice de thèse, qui l'évalue et le transmet au Comité scientifique qui se prononce sur cette évaluation). De son côté, la Charte du doctorat demande qu'un travail préparatoire soit évalué et discuté par un comité consultatif de thèse, qui devrait être mis en place et qui peut être soit un comité ad hoc (qui serait créé en plus des instances déjà existantes, composé du directeur-trice, la-le doctorant-e et deux autres personnes choisies par le-la directeur-trice de thèse et le-la doctorant-e), soit une instance existante déjà au sein de la Faculté (donc par ex. le Comité scientifique, auquel il faudrait ajouter une personne choisie par le-la directeur-trice de thèse et le-la doctorant-e)</p> <p>Gaetan Clavien ajoute qu'à ce jour, les différentes facultés ont plus ou moins avancé sur ces questions et qu'il va contacter Stéphanie de</p>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>Moerloose, coordinatrice du Graduate Campus et juriste afin de discuter de ceci et de ce qu'il est possible de faire sans alourdir les procédures déjà existantes.</p> <p>Pascal Sciarini précise que la Charte du doctorat a été initiée pour répondre à des besoins de Facultés qui connaissent des contextes très différents de celui de SdS, par exemple la Faculté des sciences où le délai d'une année pour déposer le sujet de thèse n'est pas en vigueur ; dès lors, ajouter un comité consultatif de thèse risque d'ajouter de la bureaucratie. Gaetan Clavien relève encore que la mécanique du rapport annuel doit permettre de détecter des problèmes.</p> <p>Gaetan Clavien annonce que l'adaptation en Faculté de l'application de gestion des doctorant-es, développée par GSEM, est en train d'être finalisée avec Nicolas Arni-Bloch. Cette application permettra d'automatiser et de suivre tout le processus de thèse, mais n'inclut pas l'éventuel comité consultatif.</p> <p>Pascal Sciarini se réjouit de la concrétisation de cet outil qu'il avait appelé de ses vœux dès le début de son mandat.</p>		
10	Conseil participatif	Point CER : discussion concernant les conditions de rémunération et de travail des boursiers/ières de la confédération	<p>Luca Piddu s'exprime au nom du corps du CER sur les conditions de précarité des boursiers/ières d'excellence de la Confédération et des contraintes liées à leur statut, avec une bourse de 1'200 CHF./mois, soit en-dessous du seuil de pauvreté (malgré le fait qu'ils n'ont pas la charge de l'assurance maladie). Etant donné l'augmentation à venir du taux de recherche à 50% des assistant-es d'enseignement, les boursiers/ières de la Confédération pourraient-ils/elles bénéficier du « report » d'enseignement via la proposition de contrats supplémentaires pour l'enseignement, ou de certaines autres missions rémunérées ? Il cite l'exemple de l'Université de Zurich et de l'Université de Lausanne qui versent un complément de salaire à leurs boursier-ères. Une autre contrainte concerne l'obligation pour les boursiers/ières de séjourner dans le Canton de Genève où les loyers sont plus élevés qu'en France voisine. Quant à l'accès au logement universitaire, il est limité à une année seulement. Ils/elles doivent aussi demander chaque fois une autorisation pour sortir de la Suisse.</p>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>Sandrine Billeau précise que les boursiers/ières de la Confédération doivent demander l'autorisation à Berne pour bénéficier d'un contrat supplémentaire ; s'ils/elles proviennent d'un pays hors espace Schengen ils/elles doivent par ailleurs attendre six mois pour déposer une demande d'activité lucrative. Aussi, Berne a défini que le montant de la bourse et du complément de salaire ne doivent pas dépasser le montant du salaire FNS des Candocs. Or ces derniers peuvent obtenir un supplément de 20% pour charge d'enseignement (candoc+20), d'où une grande inégalité de traitement avec les assistant-es DIP et les Candocs. Sandrine Billeau ajoute que le Service des relations internationales de l'UNIGE gère les dossiers des boursiers/ières et qu'au niveau des secrétariats des subdivisions il n'y a pas de visibilité sur leur nombre de et sur les démarches en cours et les dossiers ouverts. Les informations sont reçues très tardivement et ce retard ne permet pas un accueil optimal des personnes qui arrivent. De plus, ils/elles ont un statut d'étudiant-e qui ne leur permet pas d'accéder aux mêmes ressources que les ressources des collaborateurs/trices UNIGE. Il y aurait aussi un travail à faire au niveau de la communication</p> <p>Plusieurs cas sont cités de boursiers/ières qui doivent refuser un stage ou un contrat supplémentaire pour continuer à recevoir la bourse de la Confédération.</p> <p>Pascal Sciarini atteste que ce statut est très problématique. Il regrette que la bourse ne soit pas calculée en fonction du coût de la vie et adaptée pour chaque Canton, et que l'enveloppe financière envisagée dans le cadre du projet de revalorisation du CER pour les boursier-ères ait été abandonnée. Malheureusement, au niveau facultaire le champ d'action est faible, mais cela vaudrait la peine que ces préoccupations soient portées au sein de l'Assemblée de l'Université. Pascal Sciarini propose de soulever ce point aussi au CRD et de dresser un inventaire des boursiers/ières et de leur statut, par département, avec consultation du Service des relations internationales.</p> <p>Luca Piddu s'élève aussi la question de la durée de la bourse limitée à</p>		<p><i>Consultation du Service des relations internationales pour dresser un inventaire des boursiers/ières</i></p>

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>trois ans (soit une année renouvelée trois fois sur dossier qui doit être validé chaque fois par Berne, après avis favorable de la directrice de thèse) et du financement au-delà.</p> <p>Armelle Choplin précise que la 4^{ème} année de thèse des boursiers/ières de la Confédération est la plupart du temps financée par la Fondation Schmidheiny.</p> <p>Elle suggère que Clémentine Rossier, qui représente la Faculté SdS dans la commission concernée à Berne, soulève ce point lors d'une prochaine séance.</p> <p>A priori, sur 56 personnes au bénéfice d'une bourse d'excellence, la faculté SdS en hébergerait environ le tiers (estimation).</p>		
11	Conseil participatif	Discussion sur le besoin de mise à jour et/ou de prolongement de la commission de suivi des conditions de travail.	<p><i>La commission ne s'est plus réunie depuis longtemps et il serait peut-être intéressant que celle-ci soit investie par le CP d'une mission spécifique, dont un inventaire des conditions de travail des CCER senior ayant des contrats à temps partiel dans la faculté.</i></p> <p>Luca Pidiu rappelle les quatre missions de cette commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> -évaluer les conditions de travail du corps intermédiaire -proposer des politiques et mesures concrètes au sein de la Faculté et de ses subdivisions pour l'amélioration des conditions de travail du CER -remonter les informations concernant les problématiques liées aux conditions de travail au décanat, commissions facultaires et directions des subdivisions concernées -informer la communauté facultaire des règlements en usage des outils et des structures existantes. <p>Quelques séances ont eu lieu en 2021 et 2022, mais se sont arrêtées au moment de l'initiative pour la réforme du CER par le Rectorat. Aussi, la présidence de cette commission n'est plus assurée.</p> <p>La question est de savoir si le conseil participatif souhaite l'investir d'une mission plus précise, qui pourrait être par exemple en lien avec le suivi des conditions de travail des boursiers/ières de la Confédération.</p> <p>Un appel est lancé aux personnes intéressées pour rejoindre cette commission, ou en cas de suggestion sur la mission de la commission.</p>	-	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>Voici sa composition actuelle :</p> <p>PAT : Blaise Dupuis et Sandrine Billeau ; CER : Luca Piddu et Davy-Kim Lascombes (n'est plus CER de l'UNIGE), Julien Jacquet ; corps professoral : Prof. Estelle Sohier ; corps étudiant: Robin Stähli.</p> <p>Un autre besoin évoqué serait de faire un inventaire des conditions de travail du CER senior. Sur ce point Pascal Sciarini répond qu'un inventaire a déjà été dressé et qu'en faculté il y a en fait très peu de personnes en situation de précarité – telle que définie par le rectorat.</p>		
12	Conseil participatif	<p>Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 31 janvier 2024</p>	<p>Concernant les questions au Décanat, le CER émet trois demandes d'informations :</p> <p>1- <i>Stratégie de mise en place du 50% de taux protégé de la recherche (« réforme du doctorat ») : la stratégie est-elle connue ? Comment le « déficit » d'enseignement sera-t-il réparti (faculté, contrats, etc.) ?</i> Pascal Sciarini informe qu'une discussion doit avoir lieu au préalable avec les directeurs/trices de subdivisions. Il précise que la réforme prendra acte au 1^{er} août 2025. Il rappelle que la faculté obtiendra l'équivalent de 4.75 postes supplémentaires dès cette date, en une fois, au titre de ce volet de la réforme. Il reviendra vers le CP très prochainement.</p> <p>2- <i>Taux de thèses terminées (menées à terme) et abandonnées en Faculté SDS : connaît-on ces taux au sein de la Faculté ? S'ils sont disponibles, est-il possible de les communiquer (par subdivisions ?)</i> Ce point nécessite d'extraire, exploiter et mettre en forme les données existantes. A mettre à l'OJ d'une prochaine séance du CP ce printemps</p> <p>3- <i>Prolongations covid : là aussi, une demande d'information concernant le nombre de prolongations demandées et obtenues. Y a-t-il encore, par ailleurs, des demandes en attente ?</i></p> <p>Voici les statistiques communiquées par Laurence Bonapera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 54 demandes ont été validées - 1 demande a été refusée car hors Faculté - 10 demandes ont été refusées car hors directives (fonctions) 	<p>Point reporté à une prochaine séance</p>	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<ul style="list-style-type: none"> - 1 demande a été refusée - 3 demandes annulées - 0 demande en attente 		
13	Conseil participatif	Divers	<p>1-Sandrine Billeau demande où en est le calendrier du nouveau bâtiment : le changement d'affectation du bâtiment qui devait passer en Université plutôt qu'en bâtiment commercial, d'où devait en découler le permis de construire, devait être validé fin 2023. Est-ce que le groupe de travail sera de nouveau consulté ? serait-il possible de communiquer sur cette construction auprès des membres de la Faculté ?</p> <p>Pascal Sciarini répond que cette demande de changement d'affectation a été retardée à juillet 2024. Le stade actuel est celui de la répartition des locaux par subdivision. Une première image figée sera proposée prochainement. La communication peut être rendue publique mais nous aurons plus d'éléments concrets d'ici juin 2024. Pour rappel, la Fondation Wilsdorf finance à hauteur de 200 millions le bâtiment qui accueillera la Faculté SdS et la GSEM.</p> <p>2-Sandrine Billeau fait état des difficultés rencontrées au niveau des secrétariats des subdivisions suite à la réforme du système comptable (factures en attente de paiement depuis des semaines, pas de visibilité des mouvements et écritures comptables des fonds, demandes de remboursements va Si notes de frais en suspens, etc.). Cette refonte informatique a de fortes répercussions sur les conditions de travail du PAT. De plus, la personne en charge de la gestion comptable de la Faculté SdS, auparavant à 100%, a été récemment remplacée par une personne à 60%, présente seulement les mardi-mercredi-jeudi, pour gérer le même nombre de dossiers.</p> <p>Laurence Bonapera répond que cette problématique sera discutée en Recto fac.</p>		

Fin séance 13h34 ; prochain CP le vendredi 1er mars, salle M6220 à 12h15